

Formulaire Mairie Inscription

Année scolaire 2023/2024 - Ecole Primaire La fontaine

Elémentaire

Enfant

Nom : Prénom :

Niveau à la rentrée 2023/2024 :

Frère(s) et/ou sœur(s) dans l'école la fontaine : oui non

(Préciser le niveau)

Allocataire : CAF MSA

Toute modification d'adresse, de numéro de téléphone, de situation familiale ou professionnelle en cours d'année scolaire doit être signalée auprès de la Mairie (04.71.05.77.77)

**Le dépôt de ce dossier ne vaut pas acceptation de l'inscription de votre enfant à l'école primaire La fontaine.
Toute nouvelle inscription nécessite une décision du Maire ou de son représentant**

Il convient de retourner, **exclusivement en Mairie**, le présent formulaire, accompagné de la demande d'inscription (étape 1) **si modifiée** et les documents demandés au plus tard le :

3 juillet 2023 délai de rigueur

<i>Si inscription garderie : pièces obligatoires</i>		<i>Si l'enfant n'est pas à jour des vaccinations</i>	
<input type="checkbox"/>	<i>Justificatif professionnel parent 1</i>	<input type="checkbox"/>	<i>Certificat médical de contre-indication</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Justificatif professionnel parent 2</i>		
<input type="checkbox"/>	<i>Justificatif de domicile</i>		
<input type="checkbox"/>	<i>Paiement de la garderie</i>		

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable

Mentions légales : « Les informations collectées par le biais de ce dossier sont destinées aux services de la commune de Vals-près-le-Puy. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, écrire à la Mairie de Vals-près-le-Puy, Place du Monastère 43750 Vals-près-le-Puy.

INSCRIPTION A LA RESTAURATION MUNICIPALE

La fréquentation de votre enfant au restaurant municipal implique au préalable son inscription **sur le site internet** : <http://collectivites.acheteza.com>

- le **mardi avant 10h00** pour les jeudis et vendredis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le **jeudi avant 10h00** pour les lundis et mardis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le **lundi avant 10h00** pour le mercredi dans le cadre du centre de loisirs associatif (en période scolaire).

Les inscriptions et annulations au restaurant scolaire **devront impérativement s'effectuer en amont par chaque parent** dans les délais précités.

Pour les annulations en cas d'absence pour maladie, à titre dérogatoire et exceptionnel, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur, le repas du jour J sera remboursé si les services administratifs en Mairie sont prévenus le jour même avant 8h30 (04.71.05.77.77)

Tarifs en vigueur :

- Enfant valladier en élémentaire et enfant scolarisé en classe ULIS et dispositif UEEA : **4,31 €**
- Enfant domicilié hors commune : **5,85 €**

Majoration si absence de réservation dans les délais impartis : **5 € par repas**

Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	<i>Veillez cocher les cases pour les jours de fréquentation envisagés</i>
A cocher si demande de repas sans viande de porc <input type="checkbox"/> (aucune autre possibilité d'adaptation des menus)				

Si mon enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), je m'engage à :

- Identifier sur le menu du restaurant municipal, disponible sur le site internet de la commune, les aliments interdits pour mon enfant,
- Apporter un substitut de repas pour remplacer les aliments allergisants pour mon enfant, aliments que je déposerai dans le réfrigérateur prévu à cet effet à l'école.

Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) que la commune n'est plus en capacité de garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires telles que prévues dans la norme HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) notamment en ce qui concerne la non rupture de la chaîne du froid et la non conservation par la commune du plat témoin pour les aliments que je fournis. Dès lors, pour tout aliment extérieur à la restauration municipale, la restauration de mon enfant s'effectue sous mon entière responsabilité. De même, l'identification des aliments allergisants pour mon enfant est de mon ressort, le personnel municipal se conformant à mon écrit.

Je déclare renoncer à tout recours à l'encontre de la commune.

INSCRIPTION A LA GARDERIE (HORS DISPOSITIF UEEA)

La garderie est un service municipal ouvert aux **seuls enfants dont les parents travaillent sur présentation d'un justificatif professionnel récent obligatoire ou une attestation sur l'honneur pour les travailleurs indépendants.**

Ce service est payant sur la base des tarifs suivants :

- Tarif unique de 25 € par an et par enfant, 10 € par enfant supplémentaire
- Sanction financière en cas de retard répété au-delà de 18 h 30 : 25 € par demi-heure

Si vous souhaitez utiliser ce service, veuillez compléter le tableau de fréquentation et remplir la déclaration sur l'honneur ci-après.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	<i>Veillez cocher les cases pour les jours de fréquentation de la garderie</i>
7h30 à 8h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12h00 à 12h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13h00 à 13h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17h00 à 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Je déclare sur l'honneur que nos horaires de travail (mes horaires de travail pour un parent isolé) imposent d'inscrire mon enfant : (NOM-Prénom).....en classe de..... à la garderie de l'élémentaire aux jours et heures indiqués dans le tableau.

INSCRIPTION A L'ETUDE SURVEILLEE (HORS DISPOSITIF UEEA)

Les études surveillées sont proposées à tous les élèves après la classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 17h00. La municipalité, finançant ce service, se réserve la possibilité de maintenir seulement deux études par semaine. Une garderie sera alors proposée les deux autres jours.

Les élèves inscrits participent à l'intégralité de l'étude surveillée. La sortie est autorisée uniquement à 17h00. A titre exceptionnel, le parent pourra annuler la participation de son enfant à l'étude en informant l'enseignant en amont par le biais du carnet de liaison.

Aucune nouvelle inscription ne sera acceptée en cours d'année sauf pour les nouveaux élèves.

Les enfants qui ne participeront pas à ce service devront quitter l'établissement à 16h00.

L'inscription de l'enfant vaut acceptation du règlement.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	<i>Veillez cocher les cases pour les jours de fréquentation de l'étude</i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT

J'atteste sur l'honneur que mon enfant

- est bien à jour de ses vaccinations obligatoires
- n'est pas à jour de ses vaccinations, joindre un **certificat médical de contre-indication**.

Bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) oui non

Si oui, prendre obligatoirement contact avec la Directrice de l'école.

Porte : Des lunettes Des lentilles Une prothèse auditive

J'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puissent être pratiquées toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris anesthésie, sur mon enfant. (Les parents seront contactés le plus rapidement possible)

Mon enfant nécessite une attention particulière (point de vigilance à préciser) :
.....

Nom du médecin traitant : Numéro de téléphone :

Attention : il est de votre responsabilité de signaler toute évolution de ces informations à la commune de Vals-près-le-Puy.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e)....., représentant légal de l'enfant..... né(e) le, en classe de à l'école La fontaine, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir autoriser mon enfant à quitter l'école sans accompagnant,

À titre exceptionnel ou de manière régulière (*razer la mention inutile*) :

- Le ou les jours..... à partir de..... (*heure de fin de l'enseignement scolaire ou de l'accueil périscolaire*)
- Du..... au..... À partir de.....

Je reconnais avoir été informé(e) que, lorsque mon enfant aura quitté l'enceinte des locaux scolaires, il ne sera plus sous la responsabilité juridique de l'établissement et du personnel en charge de l'accueil périscolaire et qu'il sera alors sous mon entière responsabilité. Je déclare également renoncer à tout recours à son encontre.

LE DROIT A L'IMAGE DE VOTRE ENFANT

La commune de Vals-près-le-Puy peut effectuer des vidéos et prendre des photos dans le cadre des activités organisées par ses services pour une stricte utilisation de communication de la commune.

J'autorise la commune de Vals-près-le-Puy à photographier ou filmer mon enfant et à diffuser dans toutes publications municipales, notamment sur le site internet de la commune pour des expositions et dans la presse, l'image ou le film représentant mon enfant, aux fins de communication, d'information, d'illustration ou d'exposition.

Cette autorisation est valable pour la durée de validité de mon dossier familial. Elle est donnée à titre gratuit pour un nombre illimité de reproductions ou de représentations. L'autorisation est révoquée à tout moment (saisie de la commune de Vals-près-le-Puy par courrier) moyennant un préavis de 1 mois.

Autorisez-vous cette utilisation ? Oui Non

ATTESTATION

Je soussigné(e)..... (Père, mère, représentant légal)

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le formulaire d'inscription pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des informations de ce formulaire et des règlements en vigueur mis en ligne sur le site internet de la commune www.valspreslepuy.fr dans l'onglet : Cadre de vie et actions municipales, sous dossier : Enfance¹

- Garderies périscolaires
- Etudes
- Restaurant municipal

Fait à....., le.....

« Lu et approuvé »,

Signature :

¹ Ces documents peuvent également être retirés au secrétariat de la Mairie